



SEMC
Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté

Cahier technique

Nouveaux publics, nouveaux enjeux : comment les acteurs du sport peuvent faire évoluer leurs modèles socio-économiques

*« Aussi longtemps
qu'on s'entend, qu'on partage,
on vit ensemble. »*

Simone Veil

*« L'association
c'est l'apprentissage de la vie sociale...
c'est faire sur un petit espace,
dans un petit domaine, l'image réduite,
visible pour quelques-uns de ce que
doit être la grande société humaine. »*

Léon Bourgeois

*« Ce n'est pas parce
que les choses sont difficiles
que nous n'osons pas les faire
mais parce que nous n'osons pas
les faire qu'elles sont difficiles. »*

Sénèque

Table des matières

Editorial	3
Présentation générale du guide	4
Journée technique : nouveaux publics, nouveaux enjeux : comment les acteurs du sport peuvent faire évoluer leurs modèles socio-économiques	5
Programme	5
Présentation des interventions	6
Interventions en plénière	6
Présentation des ateliers	7
Glossaire	9
Textes de références	12
Chiffres-clés	13
Acteurs et dispositifs ressources	14
Quelques acteurs	14
Quelques dispositifs	16
Ressources sitographiques	18
Des ressources sur l'économie sociale et solidaire	18
Des ressources sur le sport, l'insertion et l'inclusion	19

Editorial

Rôle éducatif, mission de cohésion sociale, acteur de l'inclusion sociale... La reconnaissance du rôle social et sociétal du mouvement sportif tend aujourd'hui à se développer.

Certains acteurs du sport choisissent de s'engager pleinement dans ce rôle et élargissent en conséquence leur domaine d'intervention, bien au-delà de leur champ originel. Ils décident de compléter leur activité dite « traditionnelle », où la pratique sportive est une fin en soi, par une activité où elle devient un média socio-éducatif.

Au moment de faire ce choix, ces acteurs se retrouvent à la croisée des chemins, entre volonté de faire évoluer leur rayonnement en s'ouvrant à l'accueil de nouveaux publics, renouvelant ainsi le cadre de leurs activités, et la volonté de conserver leur identité initiale.

A cet instant, les enjeux sont doubles. D'une part, pour la société, il s'agit de proposer un outil structuré d'éducation, d'insertion ou de cohésion sociale. D'autre part, pour le mouvement sportif il s'agit de se faire reconnaître sur un territoire donné comme un véritable acteur socio-éducatif.

Cette mutation impose aux acteurs du mouvement sportif, quel que soit leur échelon d'intervention, de repenser leurs modèles économiques, c'est-à-dire faire évoluer leur fonctionnement courant ainsi que leurs activités, afin d'être viables financièrement. En effet, le schéma de fonctionnement historique des associations sportives fondé sur le triptyque « résultats sportifs, subventions publiques, nombre de licenciés » ne semble plus permettre le développement pérenne des associations. Il apparaît alors nécessaire pour les acteurs du sport qui souhaitent développer des projets socio-sportifs durables, d'engager parallèlement une réflexion sur le modèle économique qui permettra sa viabilité. L'Economie sociale et solidaire (ESS) offre ainsi un cadre adapté et adaptable au mouvement sportif.

Il va s'agir ici de se réinventer et de faire évoluer ses modalités de fonctionnement, notamment en anticipant une indispensable diversification de ses ressources. Emergence de co-financements, ventes de prestations, évolutions statutaires... sont ainsi autant de pistes d'évolution à la portée du mouvement sportif.

Si l'équation peut paraître complexe, nombre d'expériences démontrent que des solutions existent. Pour les faire émerger, il est crucial que le mouvement sportif sache se situer dans un environnement associatif plus large, en saisissant les tendances quant aux évolutions possibles. Mais il est aussi important que les praticiens puissent partager leurs expériences, leurs réussites, leurs difficultés ainsi que leurs pistes de résolution.

C'est pourquoi cette journée technique organisée par le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » du Ministère des sports propose à la fois des éléments de sensibilisation, mais aussi des temps de partage d'expériences sur cette thématique dont les enjeux sont majeurs pour le mouvement sportif.

Présentation générale du guide

Afin d'organiser cette journée technique le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » et la Direction des sports, ont rassemblé au sein d'un groupe de travail des acteurs impliqués dans le développement du champ sportif.

Le groupe de travail s'est réuni afin de structurer cette journée de manière à répondre au plus près des besoins rencontrés par les associations sportives.

En partageant leurs compétences, leurs connaissances, leurs expériences et leurs engagements, ses membres ont pleinement participé à définir les enjeux de cette journée.

■ *Les structures représentées au sein du groupe de travail*

- Ministère des sports (DSC3 – DSB1)
- Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »
- Fédération française d'éducation physique gymnastique volontaire (FFEPGV)
- Fédération française sports pour tous (FFSPT)
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive gymnastique du travail (FSGT)
- Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)
- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Union nationale sportive Léo Lagrange (UNSL)

■ *Les structures représentées au sein des ateliers*

- Toulouse aviron sport et loisirs (TASL)
- Association Rebonds ! (éducation et insertion par le rugby)
- Comité régional sports pour tous des Pays de la Loire
- UFOLEP
- UCPA

Nous remercions chacun de ces acteurs pour leur participation et investissement dans l'organisation de cette journée.



Journée technique - nouveaux publics, nouveaux enjeux : comment les acteurs du sport peuvent faire évoluer leurs modèles socio-économiques

Cette journée technique s'adresse principalement au mouvement sportif et aux agents de l'Etat qui l'accompagnent et le soutiennent. Mais elle s'adresse aussi à l'ensemble des acteurs du champ associatif qui souhaite réinterroger et faire évoluer ses modèles socio-économiques, ainsi qu'aux collectivités territoriales qui occupent une place centrale dans le développement de la pratique sportive au sein des territoires.

Ainsi, cette journée technique a pour objectif :

- d'apporter et de partager un regard sur le contexte actuel des associations notamment sportives et de l'éducation populaire ;
- de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux nouveaux enjeux de l'évolution des modèles socio-économiques ;
- de partager des expériences et valoriser les initiatives pionnières menées sur les territoires à travers des témoignages et des références concrètes ;
- d'alimenter les échanges au sein du mouvement sportif.

La plus-value de cette journée est d'offrir aux acteurs un même cadre de réflexion, une base commune à la fois généraliste et concrète et qui pourra s'adapter et se décliner en fonction des spécificités de chaque structure.

Programme

- 9h00 - 9h30 :** *Accueil des participants*
- 9h30 - 9h45 :** **Ouverture institutionnelle par Laurence LEFEVRE, Directrice des sports**
- 9h45 - 10h00 :** Ouverture technique par Fanny RIABOFF,
Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »
- 10h00 - 11h00 :** Présentation de l'étude « Modèles socio-économiques des associations employeuses :
quelles stratégies d'évolution ? »
*Intervenants KPMG : Eve DURQUETY - Responsable du développement,
et Alexandre DE FROISSARD - Manager Economie sociale et solidaire,
spécialiste du secteur sportif.*
- 11h05 - 11h55 :** Intervention plénière « L'évolution du modèle économique des associations sportives
est-elle une nécessité ? Si oui, quels sont les moyens possibles ? »
Intervenant : Bernard NICOLAIDIS Consultant associé - SED Conseil
- 11h55 - 12h15 :** Questions/Réponses
- 12h15 - 13h30 :** Repas
- 13h45 - 16h00 :** Ateliers « retours d'expériences »
Fondés sur une démarche d'échange et de partage et afin d'ancrer la matinée dans une
projection opérationnelle, cinq ateliers, animés par des acteurs du monde sportif illustreront
des expériences concrètes d'évolution.
Ces témoignages serviront de base de discussions pour échanger et mieux comprendre
« comment une structure peut s'organiser pour faire évoluer son modèle économique au
service d'un projet socio-sportif ».
- 16h30 - 16h45 :** *Restitution par Angelica TRINDADE CHADEAU - Chargée d'étude au sein de l'INJEP –
Grande rapporteure*
- 16h45 - 17h00 :** *Clôture de la journée par Bernard AMSALEM - Vice-président du CNOSF - Grand témoin*
- 17h00 :** Visite de l'INSEP

Présentation des interventions

Interventions en plénière

■ **Présentation de l'étude « Modèles socio-économiques des associations employeuses : quelles stratégies d'évolution ? »¹**

Intervenants cabinet KPMG : Eve DURQUETY - Responsable de développement

et Alexandre DE FROISSARD - Manager Economie sociale et solidaire, spécialiste du secteur sportif

« Entre avril 2016 et janvier 2017, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et le Mouvement associatif ont chargé le cabinet KPMG de mener une étude pour apporter des éléments de réponse sur ce sujet hautement stratégique pour le monde associatif. Ces travaux ont notamment analysé les secteurs du sanitaire, social et médico-social ; de l'animation périscolaire, et du sport. Cette étude comporte un état des lieux des enjeux liés aux modèles socio-économiques des associations, expose différentes options quant aux stratégies d'évolution qui peuvent être développées en la matière, et présente les leviers d'évolution à activer pour les mettre en œuvre. Cette présentation permettra ainsi de positionner le modèle économique des associations sportives par rapport aux modèles économiques du champ associatif global. »

Télécharger le « Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations » :

http://udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/etude_kpmg_modeles_socio-economiques_associatifs_public_externe.pdf

■ **Intervention « L'évolution du modèle économique des associations sportives est-elle une nécessité ?**

Si oui, quels sont les moyens possibles ? »

Intervenant Bernard NICOLAÏDIS – Consultant associé - SED Conseil

« Pour faire face aux nouveaux enjeux, pour mieux se positionner sur des nouveaux publics, pour s'inscrire dans un développement maîtrisé... est-il aujourd'hui nécessaire de conduire un changement dans les modèles socio-économiques des associations sportives ? Si oui, quelles possibilités ? Au travers d'illustrations, cette intervention prospective donnera à voir différentes pistes d'évolution possibles lorsqu'une structure associative souhaite diversifier ses ressources financières ou faire évoluer son modèle économique. »

En savoir plus :

<http://sed-conseil.fr>

¹ Etude « Modèles socio-économiques des associations employeuses : quelles stratégies d'évolution ? », réalisée entre avril 2016 et janvier 2017, par le cabinet KPMG à la demande de l'UDES et du Mouvement associatif

Présentation des ateliers

1. Toulouse aviron sport et loisirs (TASL) : comment un club traditionnel a fait évoluer son modèle économique pour développer une offre de pratique pour les publics fragilisés.

Intervenant : Damien VERBIGUIÉ – Chef de projet



Créé en 1982, Toulouse aviron sport et loisirs (TASL) est un club qui agit pour démocratiser la pratique de l'aviron et le développement du lien social sur les quartiers nord de Toulouse.

Le projet associatif du club regroupe des activités sportives et d'éducation populaire. Il touche 4 000 usagers par an, compte 9 salariés, 10 postes service civique et 40 bénévoles.

Confronté au besoin de pérennisation des actions, *via* les emplois, dans une période de baisse des financements publics et d'accroissement de l'activité, ayant le souci d'anticiper, d'être innovant, pour exister de façon durable dans le paysage associatif toulousain, le club est parvenu à atteindre son ambition d'allier projet sportif (traditionnel) et projet d'éducation/insertion/mixité.

L'atelier aura pour but de vous présenter comment ce club est parvenu à devenir force de proposition auprès des partenaires institutionnels et de terrain, à être réactif et disponible pour se saisir des opportunités de soutien, d'accompagnement (emplois aidés, fondations, etc.) ; comment il s'est appuyé sur le partenariat, le réseau, la formation, dans un souci d'efficacité et de cohérence de l'action, et enfin comment il a diversifié ses activités et prestations, pour créer des ressources (partenariat avec le Groupement nautique toulousain).

Site : <http://www.tasl.fr>

2. Association Rebonds ! (éducation et insertion par le rugby) : comment un club de rugby repense son modèle économique au service de son action d'éducation et de médiation sociale.

Intervenant : Sanoussi DIARRA – Président



Créée en 2004, l'association Rebonds ! utilise le rugby comme outil d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle auprès de publics en difficulté de la région Occitanie.

Comme de nombreuses associations sportives, Rebonds ! est confrontée à des contraintes économiques fortes liées notamment aux difficultés à s'appuyer sur des fonds publics, à la raréfaction des emplois aidés, et à l'émergence de nouvelles modalités de pratiques.

L'association Rebonds ! a mis en œuvre des solutions innovantes pour développer un modèle économique pérenne qui sera présenté à l'occasion de cet atelier.

L'atelier aura pour but de vous présenter plusieurs solutions sur la base d'exemples concrets : mise en place d'une stratégie RSE (responsabilité sociétale des entreprises), diversification d'activités, création d'un GE (groupement d'employeurs) et d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), d'un club de partenaires privés.

Site : <http://www.asso-rebonds.com>

3. Comité régional sports pour tous des Pays de la Loire : comment un comité régional structure son projet socio-éducatif pour qu'il soit durable et au cœur de ses préoccupations.

Intervenants : Pierre HEROIN - Responsable commission inclusion sociale
et Pierre LE PELTIER - Assistant technique régional



Créée en 1967, la Fédération française sports pour tous a pour objectifs de rendre le sport accessible au plus grand nombre, d'ouvrir à une pratique de loisirs multisports, de promouvoir la santé et le bien-être en favorisant l'inclusion sociale.

Le Comité régional sports pour tous Pays de la Loire (CR SPT) est un organe déconcentré de la fédération.

Les élus du CR SPT ont choisi de développer un projet d'accompagnement des publics adultes en situation de précarité, afin de répondre à une demande croissante des structures sociales.

Afin de construire une proposition qui a du sens en matière de remobilisation, d'ascension sociale et de santé, le comité régional a imaginé un processus destiné à rendre les bénéficiaires acteurs, tout en consolidant les financements (emplois aidés, partenaires institutionnels et privés).

L'atelier aura pour but de présenter ce processus et les moyens mis en œuvre par le Comité régional Pays de la Loire pour réussir à développer un modèle permettant de développer des projets pour des publics précaires ou en difficulté économique.

Site : <https://www.cr.sportspourtous.org/pays-de-la-loire>

4. UFOLEP : comment une fédération a mis en place une démarche nationale de modélisation et de consolidation socio-économique de ses comités départementaux et régionaux.

Intervenants : Adil EL OUADEHE - Directeur technique national adjoint
et Olivier DURAND - Délégué départemental 83



Créée en 1928, l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) est une fédération sportive affinitaire multisport. Secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, elle s'appuie sur un réseau de 123 comités départementaux et régionaux professionnalisés, un réseau de 10 000 associations pour accompagner ses 400 000 membres et 2 millions de personnes touchées, du loisir sportif compétitif jusqu'à des projets d'insertion sociale et professionnelle par le sport.

Face à la complexité croissante des projets territoriaux à mettre en place, l'UFOLEP a développé un modèle économique adapté à cette complexité et au type de projets à mener.

Pour concilier développement de projets et développement de sa propre structure, l'UFOLEP a mobilisé diverses solutions et leviers : professionnalisation du réseau, professionnalisation de sa démarche (lorsque cela est nécessaire), diversification des ressources (notamment par la sollicitation de nouvelles sources de financement, la maîtrise des différents dispositifs institutionnels).

L'atelier aura pour but de présenter les principes, la démarche, ainsi que les outils fédéraux d'accompagnement des comités UFOLEP, que ce soit pour la structuration du comité ou le développement de projets.

Site : <http://www.ufolep.org>

5. UCPA : comment l'UCPA transforme sa manière d'entreprendre pour se mobiliser au service du sport pour tous.

Intervenant : Rodolphe LEGENDRE - Directeur technique national

UCPA Créée en 1965, l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) porte le projet d'un sport accessible à tous, vecteur d'éducation et de cohésion sociale. Aujourd'hui l'UCPA est une association loi 1901, une fédération sportive et aussi une entreprise de l'ESS. Elle permet à 3,2 millions de personnes de pratiquer 81 sports en ville, sur les pistes, sur les vagues, en stage, ou colonies de vacances, en France comme à l'international.

Pour faire vivre son projet d'accessibilité, l'UCPA doit concilier la création de valeur économique en même temps que sociale et donc renouveler son modèle.

L'UCPA a engagé un projet de recherche-action visant à proposer un nouveau modèle pour valoriser l'utilité sociale de son projet et l'impact de ses actions. Ce nouveau modèle d'utilité sociale lui a permis de retravailler son positionnement et sa création de valeur sociale.

Cette recherche-action a débouché sur une rénovation de ses pratiques, avec au cœur de celles-ci, une valorisation des savoirs-être relationnels.

Cette dynamique se traduit pour leurs usagers par des démarches pédagogiques, des parcours plus adaptés à leurs attentes ainsi que par une évolution des modes de management et de développement des compétences, pour permettre aux 8 000 collaborateurs de l'UCPA de contribuer à une organisation créatrice de cohésion sociale et de bien-être pour tous.

L'atelier aura pour but de présenter cette démarche entreprise par l'UCPA pour atteindre cet objectif.

Site : <https://www.ucpa-vacances.com/ucpa-et-vous/decouvrir-ucpa>

Glossaire

■ Association

Régie par la loi de 1901², l'association « est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. La finalité non lucrative de l'activité est au cœur de sa définition ».³

■ Coopérative (SCOP)

Une coopérative est un groupe d'individus qui mettent en commun leurs moyens (économiques et sociaux) afin d'atteindre un objectif commun comme de satisfaire un même besoin.

Un statut légal est reconnu et défini dans la « loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération⁴ ».

Il existe plusieurs catégories de coopératives comme les coopératives d'entreprises (artisanat, agriculture, commerce, transport, etc.) ; les coopératives d'usagers (par exemple des consommateurs détenant leur propre banque), les coopératives de salariés. Plusieurs lois peuvent définir différents types coopératifs : par exemple, les sociétés coopératives de production (SCOP) sont régies par la loi de 1978 et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) par la loi de 2001.

■ Exclusion sociale

« Le concept d'exclusion sociale dépasse celui de pauvreté puisqu'il correspond à la non-réalisation des droits sociaux de base garantis par la loi.

Pour le sociologue Robert CASTEL, dans son article « Cadrer l'exclusion⁵ », « les exclus sont à l'aboutissement de trajectoires, et de trajectoires différentes. Il ne s'agit plus d'une pauvreté qu'on pourrait qualifier d'intemporelle ou de résiduelle, mais d'une pauvreté qui apparaît à la suite d'une dégradation par rapport à une situation antérieure. » Robert CASTEL propose le terme de « désaffiliation » pour désigner « des trajectoires, des processus, des gens qui décrochent et basculent ». [...] En insistant sur le caractère dynamique de l'exclusion, Robert CASTEL met en lumière l'intérêt de mener des politiques préventives pour éviter que les personnes ne basculent dans ces situations d'exclusion. »⁶

■ Economie sociale et solidaire

« La loi ESS du 31 juillet 2014 pose le périmètre de l'ESS. Au-delà des statuts historiques de l'ESS, à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, elle ouvre l'ESS aux entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale tel que défini dans la loi, et faisant le choix d'appliquer les principes de l'ESS. »⁷

« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- une gestion conforme aux principes suivants : les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ; les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »⁸

² Se référer à la loi de 1908 pour les associations situées dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle

³ En savoir plus sur <http://www.associations.gouv.fr/626-association-loi-1901.html>

⁴ Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D24E83209B92221A450367D30AC4015F.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT00000684004&dateTexte=20120323

⁵ L'Exclusion, définir pour en finir, sous la direction de Saül Karsz, DUNOD, 2004

⁶ Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale <http://www.cnle.gouv.fr/exclusion-sociale.html#nb2-1>

⁷ <http://www.avise.org/decouvrir/economie-sociale-et-solidaire/ess-de-quoi-parle-t-on> consulté le 24/07/2017

⁸ Panorama de l'ESS - édition 2015 – Observatoire national de l'ESS-Conseil national des Chambres régionales de l'économie solidaire, p. 3 <http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l%27ESS%202015-CNCRES.pdf>

■ **Entreprise solidaire d'utilité sociale (Agrément ESUS)**

La loi du 31 juillet 2014 vient rénover l'agrément « Entreprise solidaire » qui devient agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS).

Ce changement permet de clarifier le périmètre des structures éligibles. Désormais, seules les entreprises de l'économie sociale et solidaire, (associations, coopératives, fondations, mutuelles, sociétés commerciales respectant les conditions définies dans la loi du 31 juillet relative à l'ESS) pourront en bénéficier. L'obtention de cet agrément permet de bénéficier de certains dispositifs de soutien et de financement.⁹

■ **Groupement d'employeurs (GE)**

« Le groupement d'employeurs est une association (ou coopérative) qui permet à ses membres (associations, clubs, collectivités, entreprises..) de se regrouper pour employer une main-d'œuvre qu'ils n'auraient pas, seuls, les moyens de recruter. Il s'agit d'une forme de mutualisation de l'emploi : les salariés du groupement d'employeurs effectuent, par le biais d'une mise à disposition, des périodes de travail successives auprès de chacune des structures adhérentes au groupement. »¹⁰

■ **Impact social**

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, *via* ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques. »¹¹

■ **Inclusion sociale**

La Commission européenne définit l'inclusion sociale comme un processus « permettant aux personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale de bénéficier des possibilités et des ressources nécessaires pour participer à la vie économique et sociale, en jouissant d'un mode de vie considéré comme normal dans la société dans laquelle ils vivent ».

■ **Innovation sociale**

Selon le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) :

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. »¹²

■ **Insertion sociale**

L'insertion sociale est « l'action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement. C'est aussi le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement ».¹³

9 Pour en savoir plus vous pouvez consulter l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément ESUS

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030997155>

10 <http://www.sports.gouv.fr/gesportanim>

11 Définition proposée par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) in <http://www.avise.org/dossiers/impact-social>

12 Définition du CSESS dans innovation sociale de quoi parle-t-on ?

<http://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale/innovation-sociale-de-quoi-parle-t-on>

13 Index International et Dictionnaire de la Réadaptation et de l'Intégration Social

<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/argumentaire-processus-integration/definitions-complementaires>

■ **Mécénat / Parrainage**

La différence entre mécénat et parrainage n'existe pas du point de vue juridique. En revanche, du point de vue fiscal, le mécénat (quelle que soit sa nature, publicitaire ou autre) doit avoir une certaine discrétion et ne pas comporter de contrepartie publicitaire en faveur de l'entreprise mécène. Il est admis – dans une certaine mesure – que le nom de l'entreprise versante soit associé aux opérations réalisées par l'association qui bénéficie des dons (CGI, art. 238 bis). S'agissant du parrainage, le parrain (ou « sponsor ») apporte son soutien à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.¹⁴

■ **Modèle socio-économique « associatif »**

« Structure des moyens dont dispose l'association pour réaliser son projet associatif. Il représente l'ensemble des ressources disponibles et le choix de leur affectation afin de mettre en œuvre ses activités. Il se caractérise par une structure de coûts et de ressources ».¹⁵

■ **Pôle territorial de coopération économique**

Un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'entreprises commerciales, d'acteurs publics et d'organismes de formation, d'enseignement ou de recherche. Sur un territoire déterminé, ce groupement met en œuvre une stratégie commune et durable de coopération au service de projets économiques innovants pour le développement local. La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 reconnaît les PTCE dans son article 9. On dénombre en 2017 plus de 150 PTCE en France.¹⁶

■ **Précarité**

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.

Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »¹⁷

■ **Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**

La notion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a vu le jour dans les années 90, en même temps que celle de développement durable. Elle amène les entreprises, petites ou grandes, à intégrer des enjeux sociaux et environnementaux dans la gestion quotidienne de leurs salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, collectivités etc. Des principes qui s'apparentent à ceux de l'économie sociale et solidaire, à la différence près qu'ils ne sont pas la finalité première des entreprises en démarche RSE.¹⁸

■ **Utilité sociale**

« Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la (...) loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2° Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3° Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°. »¹⁹

¹⁴ Pour en savoir plus <http://www.associations.gouv.fr/definition.html>

¹⁵ In Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations, KPMG, janvier 2017 p13 <https://home.kpmg.com/content/dam/kpmg/fr/pdf/2017/04/fr-modeles-socio-economiques-associatifs-public-externe.pdf>

¹⁶ Le labo de l'ESS a publié en 2017 la première étude sur les PTCE qui mesure leur activité et leurs apports dans le développement du territoire, dans la dynamisation de l'emploi et des coopérations économiques et dans la construction du lien social : l'enquête d'analyse des PTCE, qui est consultable en ligne <http://www.lalabo-ess.org/enquete-d-analyse-des-ptce.html>

¹⁷ Grande pauvreté et précarité économique et sociale, G. Wresinski, Paris Journal Officiel, 1987 P14

<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/argumentaire-processus-integration/definitions-complementaires>

¹⁸ Site internet de l'Avisé publié le 29/09/2014 <http://www.avise.org/actualites/less-inspire-des-dispositifs-regionaux-de-soutien-a-la-rse>

¹⁹ Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Article 2

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&dateTexte=&categorieLien=id>

Textes de références

■ **Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**

Les principes, le champ et l'organisation de l'économie sociale et solidaire sont définis par la loi : « Les principes de l'ESS sont clairement affirmés : ce n'est ni une économie de la réparation ni une vitrine sociale, mais une économie de l'exigence fondée sur les valeurs de gouvernance démocratique et participative, de lucrativité limitée et d'utilité sociale ».²⁰

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&dateTexte=&categorieLien=id>

■ **Code du sport, article 1**

« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale.

Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.

La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

L'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes, est d'intérêt général. »

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=920CA8B7393812E33E196671317B2D28.tpdila16v_3?idArticle=LEGIARTI000033975567&cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20170825

■ **Directive nationale d'orientation (DNO), 2017**

La Circulaire N°SGMCAS/POLE-JSCS/2016/367 du 15 septembre 2016 relative à la Directive nationale d'orientation (DNO) pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes de la ville, de la jeunesse et des sports pour l'année 2017 inscrit comme une priorité dans son troisième point de : « Prévenir les ruptures sociales, accompagner et protéger les publics fragiles notamment dans le cadre de la réponse au défi migratoire et participer au renforcement de la place des jeunes dans la société ».

<http://mic.jeunesse.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/12/DNO-JSCS-2017.pdf>

■ **Charte de l'Économie Sociale (1980)**

Les acteurs français de l'économie sociale et solidaire, réunis au sein du CNLAMCA (Comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives)²¹ ont réalisé cette charte afin de définir les objectifs et le périmètre d'action de l'économie sociale et solidaire. A l'issue du décret de 1981, l'économie sociale et solidaire fut officiellement reconnue. Cette charte a été réactualisée en 1995.

http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/article.php?id_article=204

■ **Décret n° 2015-1103 du 1^{er} septembre 2015 relatif au dispositif local d'accompagnement**

Ce décret précise les conditions et modalités de mise en œuvre du Dispositif local d'accompagnement (DLA) : « Le dispositif local d'accompagnement est un dispositif d'appui conseil à destination des structures de l'économie sociale et solidaire mis en œuvre par des structures associatives ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031123279&dateTexte=&categorieLien=id>

■ **Décret n° 2017-1317 du 4 septembre 2017 relatif au haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/9/4/TREX1724931D/jo/texte>

■ **Décret du 6 septembre 2017 portant nomination du haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale - M. ITIER (Christophe)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035519755>

²⁰ Présentation de la loi ESS sur le site du ministère de l'économie

<https://www.economie.gouv.fr/loi-sur-leconomie-sociale-et-solidaire-est-promulguee>

²¹ Devenu aujourd'hui le Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES)

Chiffres-clés

■ Le secteur de l'ESS c'est :

- 10,5 % de l'emploi en France²² ;
- 18,6 % de jeunes salariés²³ ;
- 10 % du PIB²⁴ ;
- 2,37 millions de salariés²⁵.

■ Les associations c'est :

- 78 % des emplois du secteur de l'ESS²⁶ ;
- la première forme juridique au sein de l'ESS (94 % des entreprises)²⁷ ;

■ Le sport c'est :

- le premier secteur investi par les associations ;
- 16 millions de licenciés²⁸ ;
- 180 000 associations sportives²⁹ ;
- 29 200 clubs de sport (NAF 93.12Z) employeurs, représentant 80 % du stock des employeurs sportifs
- l'un des cinq principaux secteurs d'emplois salariés de l'ESS (domaine sport et loisir)³⁰ ;
- une grande majorité de clubs sportifs sont dans l'ESS, affiliés aux fédérations olympiques, non olympiques, multisports (dont handisport) et scolaires ou universitaires³¹ ;
- 6,1 % des personnes bénévoles sont mobilisées dans une association sportive³² ;
- 99,9 % des structures de l'ESS dans le domaine du sport et du loisir sont des associations (une part marginale a choisi de former des coopératives).

■ Qui l'inclusion sociale concerne³³ :

- 8,6 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté ;
- 54,5 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont des femmes ;
- 20 % des Français déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières ;
- 150 000 personnes vivent dans la rue ou dans des structures d'hébergement ;
- 67 050 personnes écrouées au 1^{er} novembre 2013 ;
- 40 000 jeunes sous main de justice sont suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse chaque jour.

22 Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions, édition 2015 CNCRES

[http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama de l%27ESS 2015-CNCRES.pdf](http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l%27ESS%202015-CNCRES.pdf)

23 Les moins de 30 ans représentent 18,6 % des effectifs salariés de l'ESS. Enquête de l'Observatoire National de l'ESS-CNCRES : L'emploi des jeunes dans l'Economie Solidaire et Sociale, juin 2013

<https://www.economie.gouv.fr/files/emploi-jeunes-ess-cncres-rapport.pdf>

24 Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions, édition 2012 CNCRES

https://www.finansol.org/_dwl/panorama-ess.pdf

25 Ibid

26 Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après INSEE CLAP 2011.

27 Ibid

28 Rapport sport et économie sociale et solidaire. Conseil national du sport / Ministère de la ville de la jeunesse et des sports, janvier 2017

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cns2.pdf

29 Plaquette présentation CNOSF

http://franceolympique.com/files/File/publications/Plaquette_institutionnelle/Plaquette_institutionnelle_CNOSF.pdf

30 Les chiffres clés de l'ESS en 2015. 13/11/2015. <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-less-en-2015>.

31 Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions, édition 2015 CNCRES

<http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l%27ESS%202015-CNCRES.pdf>

32 Enquêtes IFOP 2016 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités

<http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/la-france-benevole-2016.pdf>

33 Sources : DGCS, SDFE, DPJJ, DAP (2013)

Acteurs et dispositifs ressources

Quelques acteurs

Acteurs dans le champ de l'ESS

■ **Chambre régionale économie sociale et solidaire**

« Les 26 chambres régionales de l'ESS (les CRESS) sont des associations qui ont pour mission, dans les territoires, de représenter les intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics, d'appuyer la création, le développement et le maintien des entreprises du secteur, d'appuyer la formation des dirigeants et des salariés ainsi que d'observer et de promouvoir l'économie sociale et solidaire. Le Conseil national des CRESS représente les chambres régionales au niveau national, soutient leur développement et favorise leur harmonisation. Il coordonne le « mois de l'ESS » chaque année en novembre, et porte l'Observatoire national de l'ESS depuis 2008. »

Les CRESS mettent également en ligne un répertoire régionale des entreprises de l'ESS et de nombreux autres outils. En savoir plus : [http://www.cncres.org/accueil_cncres/les_chambres_regionales/role_des_cres\(s\)](http://www.cncres.org/accueil_cncres/les_chambres_regionales/role_des_cres(s))

■ **France Active**

« De l'émergence au développement, France active donne aux entrepreneurs engagés les moyens d'agir sur leur territoire. Elle les accompagne dans leurs problématiques financières, met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins et leur permet d'accéder à un réseau d'acteurs économiques et sociaux. [...] Pour déployer son action au plus proche des enjeux économiques et sociaux, France active a créé avec ses partenaires un réseau de 42 structures locales, qui inscrivent son action dans tous les territoires ».

En savoir plus : <http://www.franceactive.org/default.asp?id=3235>

■ **Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)**

Le RTES réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. En 2017, le réseau rassemble plus de 115 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Le RTES agit pour :

- promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications, son site Internet, l'organisation de rencontres... ;
- valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées ;
- favoriser le transfert des bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations... ;
- rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

En savoir plus : <http://rtes.fr/Présentation-du-RTES>

Acteurs dans le champ du sport

Les quatre pôles ressources du Ministère des sports ont pour missions de faire vivre un outil performant de mutualisation, d'animation de réseaux, de conseil, d'expertise, de valorisation et de formation sur les thèmes qui leurs sont confiés.

■ Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC) au CREPS PACA (Aix-en-Provence)



Il a pour vocation de développer les savoir-faire, de faire connaître les bonnes pratiques, de valoriser les expériences innovantes, d'être centre ressources et d'expertise à la disposition des agents du Ministère des sports et de divers réseaux d'acteurs pertinents en matière de :

- pratique sportive des personnes résidentes des territoires de la géographie prioritaires ;
- pratique sportive des personnes en situation de précarité ;
- prévention et lutte contre les comportements contraires aux valeurs du sport (incivilités, violences, discriminations) ;
- prévention des violences sexuelles et du harcèlement dans le sport ;
- promotion du supportérisme en phase avec les valeurs du sport ;
- accès des femmes à la pratique sportive et aux responsabilités.

En savoir plus : <http://www.semc.sports.gouv.fr>

■ Pôle ressources national sport santé bien-être (PRN SSBE) au CREPS Auvergne (Vichy)



Il promeut et favorise l'accès aux activités physiques et sportives comme facteur de santé. C'est un lieu d'échanges, d'accompagnement, de conseil et d'expertise. Il recense et diffuse les bonnes pratiques, les actions, les expériences et les initiatives françaises et internationales.

En savoir plus : <https://pole-sante.creps-vichy.sports.gouv.fr>

■ Pôle ressources national sport et handicaps (PRN SH) au CREPS Région Centre-Val de Loire (Bourges)



Il promeut l'accès des personnes en situation de handicap à l'activité sportive et physique. Il édite notamment un guide national des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap³⁴.

En savoir plus : <http://www.handicaps.sports.gouv.fr>

■ Pôle ressources national sports de nature (PRN SN) au CREPS Rhône-Alpes (Vallon-Pont d'Arc)



Il est en charge du développement maîtrisé des sports de nature et de leur rôle éducatif. Il mutualise les actions les plus pertinentes et met en synergie des acteurs du sport (fonctionnaires d'Etat ou territoriaux, élus locaux, fédérations sportives, dirigeants et responsables associatifs...) œuvrant sur le territoire, mais aussi dans l'espace européen.

En savoir plus : <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

³⁴ <http://www.handiguide.sports.gouv.fr>

Acteurs en charge de publics vulnérables

■ **Personnes sous main de justice - La Direction d'administration pénitentiaire (DAP)**

Chargée d'une mission de surveillance et de prévention de la récidive, la DAP se compose au niveau territorial de : 9 directions interrégionales et 1 mission des services pénitentiaires d'outre-mer, 187 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), d'un service à compétence nationale (le service de l'emploi pénitentiaire - SEP) et d'un établissement public administratif, l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

En savoir plus : <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/etablissements-penitentiaires-10113>

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/guide-des-activites-physiques-et-sportives-25927.html>

■ **Mineurs délinquants - La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)**

La DPJJ est chargée, en vertu du décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du Ministère de la justice, de « l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre ».

L'organisation territoriale de la DPJJ repose sur quatre niveaux de responsabilités :

- la DPJJ ;
- 9 DIRPJJ (Direction interrégionales de la PJJ) ;
- 54 DT (Directions territoriales de la PJJ) ;
- les services et établissements chargés de la mise en œuvre des mesures confiées par les magistrats.

En savoir plus : <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-et-contacts-de-la-dpjj-10112>

■ **Enfants et jeunes adultes en situation de vulnérabilité**

Aide sociale à l'enfance (ASE)

Le service de l'Aide sociale à l'enfance est placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Il ne s'adresse pas à l'ensemble des personnes, mais aux familles qui ont des difficultés matérielles ou éducatives aiguës avec leurs enfants, et aux jeunes dont les difficultés sociales risquent de compromettre gravement l'équilibre.

En savoir plus : <http://communaut.es.idealconnaissances.com/ase/public/edito/mna-ou-en-sommes-nous-5999>

■ **Missions locales**

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 450 Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Ainsi, chaque année, plus d'un million de jeunes est accompagné par les Missions locales qui constituent le premier réseau national d'insertion des jeunes.

En savoir plus : <http://www.unml.info/les-missions-locales/presentation-du-reseau.html>

■ **Personnes en situation de handicaps ou de précarité**

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) relève du Ministère en charge des affaires sociales et du Secrétariat général des ministères sociaux, elle traite notamment les questions relatives aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

A ce titre, la DGCS et son réseau de services déconcentrés (DRDJSCS, DDCS/PP et DJSCS) ont pour mission la mise en œuvre :

- de la politique d'intégration dans la vie sociale et citoyenne, d'aide à l'autonomie, d'accompagnement et de prise en charge à domicile et en établissement des personnes handicapées ainsi que de la politique d'accessibilité dédiée aux personnes handicapées ;
- de la politique gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et de minima sociaux. La DGCS et son réseau de services déconcentrés participe à la définition et à la mise en place d'actions en matière d'insertion économique et sociale et d'innovation sociale.

La DGCS et son réseau de services déconcentrés participent à la définition et à la mise en place d'actions en matière d'insertion économique et sociale et d'innovation sociale.

En savoir plus : <http://drdjscs.gouv.fr>

Quelques associations investies auprès des personnes en situation de précarité : ATD Quart-Monde, Coorace, Emmaüs France, Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS), Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés.

Quelques dispositifs

Dispositifs de l'ESS

■ Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Dédié aux structures employeuses de l'Economie sociale et solidaire (ESS) pour les accompagner dans leurs projets d'emplois et d'activités sur des démarches de : création / consolidation / développement. Ce dispositif a été créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des dépôts, avec le soutien du Fonds social européen, rapidement rejoints par le mouvement associatif.

En savoir plus : <http://www.info-dla.fr/presentation/dla>

■ Centre de ressources DLA financement

Solfia, solutions de financement pour les associations, est un portail qui vous propose des fiches outils pour vous accompagner dans vos recherches de financements.

Solfia s'adresse aux dirigeants associatifs, à leurs réseaux et fédérations, et aux organismes d'accompagnement.

En savoir plus : <http://solfia.org/?article242>

■ Centre de ressources DLA sport

Le Centre de ressources DLA Sport (anciennement CNAR Sport) soutient les opérateurs du Dispositif local d'accompagnement (DLA) et les acteurs du secteur sportif dans leurs missions d'accompagnement à la structuration des associations sportives.

En savoir plus : <http://crdla-sport.franceolympique.com/accueil.php>

■ Dispositifs d'aide régionaux

Le portail du développement de l'économie sociale et solidaire (AVISE) propose un annuaire des dispositifs régionaux mobilisables par les structures de l'ESS.

En savoir plus : <http://www.avise.org/essenregion/annuaire-des-dispositifs>

Dispositifs de l'inclusion sociale

■ La Garantie jeune

Le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes, pour les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail. Le dispositif généralisé en janvier 2017 donne à ces jeunes la garantie d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.

En savoir plus : <http://www.gouvernement.fr/action/la-garantie-jeunes>

■ Le dispositif « SESAME »

SESAME a pour objectif d'accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR). Ce parcours doit permettre au jeune de suivre une formation qualifiante et en alternance, débouchant sur une qualification et, si possible, sur un emploi.

En savoir plus : http://sports.gouv.fr/IMG/BO/Mai2015/jsv_20150003_0000_0035.pdf

■ Le DAHLIR (Dispositif d'accompagnement du handicap pour un loisir intégré et régulier)

Implanté en Auvergne Rhône-Alpes, le DAHLIR (Dispositif d'accompagnement de l'humain vers les loisirs Intégrés et réguliers) permet aux personnes en situation de handicap et d'exclusion de s'intégrer grâce à la pratique de loisirs en milieu ordinaire.

Le DAHLIR est constitué de bénévoles et de salariés au service d'une seule et même cause : l'accès aux loisirs pour tous, et ce quelle que soit sa condition.

En savoir plus : dahlir.fr

Ressources sitographiques

Des ressources sur l'économie sociale et solidaire

- Sport & ESS, dossier thématique. Ministère des Sports : octobre 2017.
<http://www.sports.gouv.fr/organisation/publication-chiffres-cles/Toutes-les-publications-10217/article/auto-entrepreneursport>
- BAZIN Céline (dir.), MALET Jacques (dir.). *La France bénévole*. Recherches & Solidarités, juin 2017.
http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/la_france_benevole-22-06-2017.pdf
- *Le financement des entreprises de l'Économie sociale et solidaire. Rapport de la commission présidée par Frédéric Tiberghien*. Chambre Française de l'économie sociale et solidaire (ESS France), mars 2017.
http://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/ESS-FRANCE_rapport_financement.pdf
- *Rapport sport et économie sociale et solidaire*. Présenté par Bernard AMSALEM au Conseil national du sport. Conseil national du sport / Ministère de la ville de la jeunesse et des sports, janvier 2017.
http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cns2.pdf
- Cabinet KPMG. *Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations*. Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) / Mouvement associatif, janvier 2017.
http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/etude_kpmg_modeles_socio-economiques_associatifs_public_externe.pdf
- AVISE. « Impact social, de quoi parle-t-on ? », novembre 2016.
<http://www.avise.org/articles/impact-social-de-quoi-parle-t-on>
- *Économie sociale et solidaire. Loi du 31 juillet 2014*. Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale, juillet 2016.
http://www.cncres.org/upload/iedit/12/530_1995_CNCRESS_Livret_Loi_ESS_Aout2016.pdf
- *Guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire*. Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, juin 2016.
<http://www.esspace.fr/files/guide/2016-06-14-guide-livret1-vApprouveCSESS-Ameliorations-Bonnes-Pratiques-Entreprises-ESS.pdf>
- Le mouvement associatif. « Loi ESS : quels changements pour les associations ? », septembre 2014.
<https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations>
- *Panorama de l'économie sociale et solidaire en France*, édition 2015. Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CN CRES), 2015.
<http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l%27ESS%202015-CNCRESS.pdf>
- *Accompagner les groupements d'employeurs non marchands : sport, animation, éducation populaire : guide pratique*. Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2015.
<http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/GuideGE.pdf>
- *Petit précis de la mesure d'impact social*. AVISE / ESSEC / Mouves, 2013.
<http://mouves.org/Mouves2015/wp-content/uploads/2013/11/Petit-pr%C3%A9cis-de-l%C3%A9valuation-de-limpact-social.pdf>
- *Guide du mécénat. Entreprises et associations*. Ministère de la ville de la jeunesse et des sports.
http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenat_guide_juridique.pdf

Des ressources sur le sport, l'inclusion et l'inclusion

- *Le sport comme outil de travail social : « des débats, des confrontations, au service d'un mariage de deux cultures »*. Actes de la journée d'étude qui s'est déroulée le 6 octobre 2016 à Nancy / Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » : Aix-en-Provence, 2016.

<http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/jei18.pdf>

- *Le sport, un outil pour l'inclusion sociale ?* Actes de la journée d'étude qui s'est déroulée le 16 juin 2015 à Orléans / Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » : Aix-en-Provence, 2016.

http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/je_1.pdf

- *Sport facteur d'inclusion sociale : professionnels de l'inclusion sociale, quels niveaux d'interventions pour quelles évaluations ?* Actes de la journée technique qui s'est déroulée le 5 juin 2014 à l'INSEP / Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » : Aix-en-Provence, 2015.

<http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/JT1.pdf>

- Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté ». « Le sport, facteur d'inclusion sociale : guide méthodologique », 2014.

<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale>

- Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté ». Didacticiel d'aide au montage de projet, 2014.

<http://clients.critt-sl.eu/fanny/index.html#accueil.html>

- *Colloque régional « Insertion et sport »* : Actes des jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport qui se sont déroulés les 2 et 3 avril 2012 à Rennes / Association Breizh Insertion Sports (BIS) ; Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » : Aix-en-Provence, 2013.

<http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/jei11.pdf>

- *Guide d'analyse des projets de l'éducation et de l'insertion par le sport*. Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » : Aix-en-Provence, 2012.

<http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide7.pdf>

- « *Identifier et valoriser le rôle social des clubs* » : Actes des Jeudis de l'éducation par le sport qui se sont déroulés le 10 décembre 2009 à Lambersart / Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » : Aix-en-Provence, 2010.

<http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/jei6.pdf>

Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »

CREPS PACA

62, chemin du viaduc - CS 70 445

13098 Aix-en-Provence cedex 2

04 42 93 80 28

www.semc.sports.gouv.fr

www.facebook.com/PRNSEMC